

# DECISION DU PRESIDENT

## PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-093

**SERVICE** : Conservatoire d'Agglomération

**OBJET** : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la SARL YES HIGH TECH – concert « GIACOMO QUINTET »

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation dans les domaines de la culture et de la vie étudiante ;

**CONSIDERANT** que le Conservatoire d'Agglomération sollicite la SARL YES HIGH TECH pour la représentation du concert « Giacomo Quintet », le vendredi 3 mai 2024 à la Ferme à Jazz ;

**CONSIDERANT** que le coût estimé pour la Communauté d'Agglomération est de 1 500€ ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de rédiger une convention afin d'organiser les modalités administratives et financières de ce concert ;

### DECIDE

**DE CONCLURE** un contrat de cession avec la SARL YES HIGH TECH, N° siret : 431 971 233 00033, située 20 rue Saint Joseph 42000 Saint-Etienne, pour la représentation du spectacle « Giacomo Quintet », le vendredi 3 mai 2024 à la Ferme à Jazz

La convention précise les points suivants :

[www.grandbourg.fr](http://www.grandbourg.fr)

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse  
3 avenue Arsène d'Arsonval  
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex  
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

- La SARL Yes High Tech s'engage à fournir l'intervention du Giacomo Quintet, dans le cadre d'un concert ouvert au public le 3 mai 2024 à La Ferme à Jazz ;
- La Communauté d'Agglomération s'assurera de la mise à disposition du lieu du concert ;
- La Communauté d'Agglomération s'engage à verser à la SARL Yes High Tech, sur présentation d'une facture, la somme de 1 500.00 € net (mille cinq cent€uros). Ce montant ne comprend pas les frais de transport.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 avril 2024.

**Pour le Président et par délégation**

**La Vice-Présidente**



**Sylviane CHÊNE**

Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

